

d'instruction, 59,252 (51,190); avions utilisés pour l'instruction, 161 (140); élèves qui ont mérité le brevet de pilote privé, 796 (709); élèves qui ont obtenu le brevet de pilote commercial, 156 (116).

Association des industries aéronautiques et du transport aérien.—Les écoles d'aviation commerciale membres de l'Association des industries aéronautiques et du transport aérien se chiffraient par 49 à la fin de 1952, contre 44 en 1951. En 1952, 723 élèves ont reçu leur brevet de pilote privé, contre 516 en 1951, et 215, leur brevet de pilote commercial, contre 134. Les heures de vol d'instruction se sont élevées à 39,161 (33,063).

Accords aériens internationaux.—Le rôle du Canada dans le domaine de l'aviation de même que sa situation géographique exigent qu'il collabore avec les autres nations qui s'occupent d'aviation civile internationale. Le Canada a joué un rôle important dans les discussions qui ont donné naissance à l'Organisation de l'aviation civile internationale, généralement connue sous le nom de l'OACI, dont le siège est à Montréal. Un article spécial *Le Canada et l'OACI* a été publié dans l'*Annuaire* de 1952-1953, pp. 852-859.

Ces dernières années, le Canada a signé des accords sur l'aviation civile avec l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la Belgique, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Irlande, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

Section 2.—Services aériens

Services de transport aérien.—Ces services sont répartis en deux grandes classes: services réguliers et services non réguliers.

Les services réguliers assurent la liaison entre des localités déterminées sur des routes régulières publiées. Les services non réguliers comprennent:

- 1° Liaisons entre une base désignée et des endroits déterminés, moyennant des taux unitaires, selon les besoins et non d'après un horaire;
- 2° Services d'affrètement: louage particulier de tout un avion en vue d'une envolée déterminée;
- 3° Services aériens à forfait exploités en vertu d'un ou de plusieurs contrats déterminés. Ces avions ne suivent pas d'horaire et le contractant n'utilise pas nécessairement tout l'espace dans l'avion;
- 4° Services spécialisés en vue de levés de grande envergure pour l'entreprise forestière et les services d'utilité publique, en vertu d'une entente particulière.

Lignes aériennes Trans-Canada.—Une loi, sanctionnée le 14 mai 1953 et modifiant la loi de 1937 sur les Lignes aériennes Trans-Canada, a transmis à cette entreprise tous les biens, droits, obligations et engagements de la *Trans-Canada Air Lines (Atlantic), Limited*, existant le 1^{er} janvier 1952. En conséquence, la statistique de l'activité intérieure et celle de l'activité internationale sont placées pour 1952 sur une seule et même base.

Les milles de vol régulier accumulés par tous les services d'Air-Canada ont augmenté de 14 p. 100 en 1952 par rapport à 1951. La fréquence des envolées a été accrue sur certaines routes. Sur le réseau transcontinental, un cinquième avion a été mis en service quotidien durant les mois d'été. Un service quotidien a été maintenu dans l'Atlantique-Nord durant toute l'année, sauf en novembre et décembre, tandis que les envolées régulières aux Antilles sont devenues plus nombreuses durant l'hiver.

Le premier service direct entre le Canada et l'Allemagne, inauguré le 5 novembre, assurait une envolée par semaine aller-retour. Ce nouveau service est également destiné à desservir les troupes canadiennes cantonnées en Allemagne.